

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1472

5 juillet 2011

SOMMAIRE

B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G.	Luxmat A.G.	70610
..... 70646	Maecolux S.A.	70656
Cadent Energy Partners S.à r.l.	MainFirst	70656
..... 70621	Mathur	70640
Cadent Logan S.à r.l.	Mear S.à r.l.	70621
..... 70621	MISO Sàrl	70644
Captium S.à r.l.	Motor Car Leasing S.A.	70625
..... 70628	MRIF Luxembourg Investments 2 S.à. r.l.	70649
CAREP Japan S.à r.l. 70649	70649
..... 70629	MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l.	70649
CGPA Ré	Petrodvorets Fund S.A.	70643
..... 70629	Pictet Europe S.A.	70628
CIR International S.A.	Sanlegut Finance S.A.	70634
..... 70611	Shine Luxembourg Limited S.à r.l.	70626
CLdN Bulk II S.A.	Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l.	70625
..... 70653 70625	70630
CLdN Bulk I S.A.	Swan Acquisition S.à r.l.	70630
..... 70646	Swan Acquisition S.à r.l.	70640
Colt Group S.A	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	70612
..... 70624	Telesma	70651
Colt Group S.A	Telesma SPF	70651
..... 70625	Uracle Sàrl	70651
Compac S.A.	Vitale Capital S.A.	70634
..... 70655	W.B.R.L. S.à r.l.	70630
Crystal Amaranth S.à r.l.	World Invest	70629
..... 70628		
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.		
..... 70630		
Happy Family I S.C.A.		
..... 70619		
HPMC2 S.à r.l.		
..... 70641		
HPS Groupe Participations S.à r.l.		
..... 70638		
Ideiia S.à r.l.		
..... 70629		
Island Holding S.à r.l.		
..... 70643		
Island Holding S.à r.l.		
..... 70640		
Island Holding S.à r.l.		
..... 70630		
Ivory Investments S.à r.l.		
..... 70656		
Klopman Holdings S. à r.l.		
..... 70634		
Laurad Groupe Participations S.à r.l.		
..... 70638		
Lombard International Assurance S.A.		
..... 70640		

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Im Jahre zweitausend und elf, am achten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („societe anonyme“) LUXMAT A.G., mit Gesellschaftssitz in L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 101.496, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 20. Dezember 1991, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 231 vom 30. Mai 1992 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde von Notar, Maître Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz vom 18. Juni 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1928 vom 6. August 2008.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 14.10 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Dirk Heinen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST-VITH, 58f, Rodter Strasse.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Corinne Breuer, Angestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 6B, Auel.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmenzähler Frau Corinne Breuer, Angestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 6B, Auel.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss zur Adresse in L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

2. Abänderung des Artikels 1 Absatz 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen.

3. Abberufung von der Gesellschaft FN-SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss als Kommissar.

4. Ernennung der Gesellschaft H.M.-CONSULT S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss als neuer Kommissar.

5. Erneuerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

6. Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss zur Adresse in L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 1 Absatz 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 1. (Absatz 2). „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Troisvierges.“

70611

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft FN-SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, in seiner Eigenschaft als Kommissar mit sofortiger Wirkung zu widerrufen.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt der Gesellschaft FN-SERVICES S.à r.l., vorbenannt, Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Kommissar zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft H.M.-CONSULT S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 159.630, als neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Sein Mandat wird am Tage der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 enden.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Mandate der folgenden bestehenden Verwaltungsratsmitglieder endend am Tage der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016, zu erneuern:

- Herr Marcel THEISSEN;

- Herr Karl-Heinz THEISSEN;

- Die Gesellschaft belgischen Rechts THEISSEN A.G., hier vertreten durch sein ständiger Vertreter, Herr Karl-Heinz THEISSEN, im Sinne von Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 14.25 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Heinen, C. Breuer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2011. Relation: RED/2011/798. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 2. Mai 2011.

Référence de publication: 2011059731/86.

(110067051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 15 avril 2011

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date 15 avril 2011 a pris les résolutions suivantes:

- Attribution des mandats d'administrateurs à M. Roger Burri, M. Pierluigi Ferrero, M. Philippe Morales et M. Carlo Schlessler, jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

CIR INTERNATIONAL S.A.

Monica Porfilio

Référence de publication: 2011061166/15.

(110067973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of TCP Publishing Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 7 september 2010 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2275 on 25 october 2010, having a share capital amounting to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B155441. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 28 December 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, in the chair, who appointed as secretary Mr Carlo NOEL, private employee, residing in Petange.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent FORGET, private employee, residing residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 7th March 2011.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

Agenda

A. Increase of the issued share capital of the Company from fifty thousand Euros (EUR 50,000) to eight hundred seventy thousand Euros (EUR 870,000) by the issue of:

- One hundred sixty four thousand (164,000) new class A ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class B ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class C ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class D ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class E ordinary shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of eight hundred twenty thousand Euros (EUR 820,000) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	760
RTH Global Partners L.P.	A	<u>1,701</u>
Total Class A		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	760
RTH Global Partners L.P.	B	<u>1,701</u>
Total Class B		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	760
RTH Global Partners L.P.	C	<u>1,701</u>
Total Class C		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	115,888

Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	760
RTH Global Partners L.P.	D	1,701
Total Class D		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	760
RTH Global Partners L.P.	E	1,701
Total Class E		164,000

and subscription to the new shares by

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with Companies House under number LP 11888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

in the proportions set forth hereabove and payment of the total subscription price by a contribution in cash of an amount of eight hundred twenty thousand Euros (EUR 820,000);

B. Amendment of article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the decision to be taken on the above item as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy thousand Euros (EUR 870,000) divided into:

174,000 class A shares,

174,000 class B shares,

174,000 class C shares,

174,000 class D shares,

174,000 class E shares,

being together referred to as the “shares”, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.”

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that out of the fifty thousand (50,000) shares representing the total capital of the Company, all the shares of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, the proxies of the shareholders represented, by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company from fifty thousand Euros (EUR 50,000) to eight hundred seventy thousand Euros (EUR 870,000) by the issue of:

- One hundred sixty four thousand (164,000) new class A ordinary shares;

- One hundred sixty four thousand (164,000) new class B ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class C ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class D ordinary shares;
- One hundred sixty four thousand (164,000) new class E ordinary shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of a total amount of eight hundred twenty thousand Euros (EUR 820,000) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	760
RTH Global Partners L.P.	A	1,701
Total Class A		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	760
RTH Global Partners L.P.	B	1,701
Total Class B		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	760
RTH Global Partners L.P.	C	1,701
Total Class C		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	760
RTH Global Partners L.P.	D	1,701
Total Class D		164,000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	115,888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	45,651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	760
RTH Global Partners L.P.	E	1,701
Total Class E		164,000

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Laurent Forget, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management LTD, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL,

by virtue of a proxy given in Guernsey on 10th March 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

by virtue of a proxy given in New-York on 7th March 2011,

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P acting in its turn by Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., its general partner, in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 7th March 2011,

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV

(Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

by virtue of a proxy given in Jersey on 7th March 2011,
(the "Subscribers").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares as set forth in the table above and to make payment in full for each such new share thus subscribed by contributions in cash (the "Contributions") for the above mentioned amounts.

The Contributions thus represent a contribution in an aggregate amount of eight hundred twenty thousand Euro (EUR 820,000).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of eight hundred twenty thousand Euro (EUR 820,000) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved:

- (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers,
- (ii) to allot the eight hundred twenty thousand (820,000) new shares to the Subscribers as stated above.
- (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Second resolution

The shareholders resolved to amend and restate article 5.1 of the Articles of the Company which will be read as follows

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy thousand Euros (EUR 870,000) divided into:

- 174,000 class A shares,
- 174,000 class B shares,
- 174,000 class C shares,
- 174,000 class D shares,
- 174,000 class E shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association."

There being no further business, the meeting is terminated at 3.00 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-). The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les «Associés») de la société TCP Publishing Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 le 25 octobre 2010, ayant un capital social de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B-155441. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations .

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 7 mars 2011.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de cinquante mille Euros (EUR 50.000) à huit cent soixante dix mille Euros (EUR 870.000) par l'émission de:

- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèces de huit cent vingt mille Euros (EUR 820.000) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	760
RTH Global Partners L.P.	A	1.701
Total Class A.		<u>164.000</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	760
RTH Global Partners L.P.	B	1.701
Total Class B.		<u>164.000</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	760
RTH Global Partners L.P.	C	1.701
Total Class C.		<u>164.000</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	760
RTH Global Partners L.P.	D	1.701
Total Class D.		<u>164.000</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	760
RTH Global Partners L.P.	E	1.701
Total Class E.		<u>164.000</u>

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP, une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 11888, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

dans les proportions indiquées ci-dessus et libération de la totalité du prix de souscription par un apport en espèces d'un montant de huit cent vingt mille Euros (EUR 820.000).

B. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société de sorte à refléter la décision qui sera prise sur le point ci-dessus de l'ordre du jour et pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent soixante dix mille Euros (EUR 870.000) divisé en:

- 174.000 parts sociales de classe A,
- 174.000 parts sociales de classe B,
- 174.000 parts sociales de classe C,
- 174.000 parts sociales de classe D,
- 174.000 parts sociales de classe E,

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts».

(iii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que sur les cinquante mille (50,000) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société, la totalité des parts sociales de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. La liste de présence signée par les associés présents à l'assemblée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur restera annexée au présent acte.

Après délibération, les Associés ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé (i) d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de cinquante mille Euros (EUR 50.000) à huit cent soixante dix mille Euros (EUR 870.000) par l'émission de:

- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- Cent soixante quatre mille (164.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant total de huit cent vingt mille Euros (EUR 820.000) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	A	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	A	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	A	760
RTH Global Partners L.P.	A	1.701
Total Class A		164.000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	B	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	B	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	B	760
RTH Global Partners L.P.	B	1.701
Total Class B		164.000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	C	115.888

Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	C	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	C	760
RTH Global Partners L.P.	C	1.701
Total Class C		164.000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	D	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	D	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	D	760
RTH Global Partners L.P.	D	1.701
Total Class D		164.000
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	E	115.888
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	E	45.651
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	E	760
RTH Global Partners L.P.	E	1.701
Total Class E		164.000

Souscription – Libération

Ensuite, a comparu Monsieur Laurent Forget, susmentionné, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. agissant à son tour par son gérant Trilantic Capital Partners Management LTD, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50118, avec son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 10 mars 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., un limited partnership du Delaware, enregistré sous le numéro 4517547, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant lui-même par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec siège social au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 7 mars 2011,

(iv) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro LP 4379609, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) avec adresse professionnelle c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 7 mars 2011,

(vii) RTH Global Partners L.P., un Limited partnership de Jersey, immatriculé sous le numéro CP63388, agissant par son gérant Trilantic Capital Partners IV (Parallel GP) L.P., à son tour représenté par son gérant Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C. avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA ,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 7 mars 2011,

(les «Souscripteurs»).

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs le nombre de parts sociales mentionné dans le tableau ci-dessus et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites par des apports en numéraire (les «Apports»), dans les montants indiqués ci-avant.

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de huit cent vingt mille Euro (EUR 820.000).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de huit cent vingt mille Euro (EUR 820.000) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé:

(i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations par les Souscripteurs,

(ii) d'allouer les huit cent vingt mille (820.000) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus et

(iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Seconde résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent soixante dix mille Euros (EUR 870.000) divisé en:

174.000 parts sociales de classe A,

174.000 parts sociales de classe B,

174.000 parts sociales de classe C,
 174.000 parts sociales de classe D,
 174.000 parts sociales de classe E,
 étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts».

Plus rien n'étant fixé à l'agenda, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital susmentionnée sont évalués à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, C.NOEL, L.FORGET, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12374. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011046830/405.

(110052497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Capital social: EUR 46.201.900,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société en commandite par actions Happy Family I S.C.A., ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.121,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du vingt-neuf décembre 2009, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro C 559 du 16 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 30 décembre 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franz BONDY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Qu'il appert de la liste de présence que la totalité des 4.204.969 (quatre millions deux cent quatre mille neuf cent soixante-neuf) actions de Commanditaire et l'action de Commandité, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 42.049.700.- (quarante-deux millions quarante-neuf mille sept cents euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes avec les procurations pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 1.783.000 EUR (un million sept cent quatre-vingt-trois mille euros) par la création du compartiment SUCAFINA HOLDING par l'émission de 178.300 (cent soixante-dix-huit mille trois cents) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune du compartiment SUCAFINA HOLDING.

2. Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 2.369.200 EUR (deux millions trois cent soixante neuf mille deux cents euros) par l'émission de 236.920 (deux cent trente six mille neuf cent vingt) actions de commanditaire dans le compartiment WATAMAR & Cie S.A. d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

4. Souscription des actions nouvelles par Monsieur Abdallah Wahbé Tamari et libération des actions souscrites par un versement en espèces.

5. Décision de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.783.000.- EUR (un million sept cent quatre-vingt-trois mille euros) par la création du compartiment SUCAFINA HOLDING et par l'émission de 178.300 (cent soixante-dix-huit mille trois cents) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune du compartiment SUCAFINA HOLDING.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 2.369.200 EUR (deux millions trois cent soixante neuf mille deux cents euros) par l'émission de 236.920 (deux cent trente six mille neuf cent vingt) actions de commanditaire dans le compartiment WATAMAR & Cie S.A. d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Suite à ces augmentations de capital, le capital social est fixé à EUR 46.201.900.- (quarante-six millions deux cent un mille neuf cents euros) représenté par 4.620.189 (quatre millions six cent vingt mille cent quatre-vingt-neuf) actions de Commanditaire et 1 (une) action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).

L'actionnaire commandité la société HAPPY FAMILY S.à.r.l. décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et admet Monsieur Abdallah Wahbé Tamari à la souscription des actions nouvelles.

Troisième résolution

Souscription et Libération

Les 178.300 (cent soixante-dix-huit mille trois cents) actions de commanditaire nouvelles du compartiment SUCAFINA HOLDING et les 236.920 (deux cent trente-six mille neuf cent vingt) actions nouvelles du compartiment WATAMAR & Cie S.A. d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune sont souscrites par Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, né le 4 septembre 1922 à Jaffa, de nationalité libanaise, homme d'affaires, demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), ici représenté par Monsieur Franz BONDY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et sont entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant total de EUR 4.152.200.- (quatre millions cent cinquante-deux mille deux cents euros), dont EUR 2.369.200.- sont affectés au compartiment WATAMAR & Cie S.A. et EUR 1.783.000.- sont affectés au compartiment SUCAFINA HOLDING, se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital émis et entièrement souscrit de EUR 46.201.900.- (quarante-six millions deux cent un mille neuf cent euros) représenté par 4.620.189 (quatre millions six cent vingt mille cent quatre-vingt-neuf) actions de Commanditaire (dont 4.999 actions de Commanditaire ont été émises lors de la constitution et dont 763.890 actions de Commanditaire correspondent au compartiment WATAMAR & Cie S.A., 3.673.000 actions de Commanditaire correspondent au compartiment IMMOGROUP S.A. et 178.300 actions de Commanditaire correspondent au compartiment SUCAFINA HOLDING) d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et 1 (une) action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros).»

La présente modification statutaire a eu lieu avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu par toutes les personnes présentes, personnes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les membres du bureau signent ensemble avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Signé: F. BONDY, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18738. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060786/90.

(110067614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 330.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011061151/13.

(110068050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 917.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011061152/13.

(110068053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Mear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 64-66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.659.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparet:

Monsieur Avni Sylaj, né le 13 avril 1978 à Istog (République du Kosovo), demeurant à L-7330 Heisdorf, 66, rue de Luxembourg;

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "MEAR S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à €12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de €125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Avni Sylaj:	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Victor Dias De Matos, né le 17 mars 1970 à St Denis (France), demeurant à 125, rue de Bonnevoie, L-1261 Luxembourg.

Monsieur Victor Dias De Matos est titulaire de l'autorisation d'établissement n°10012068-0 pour l'activité de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et l'autorisation d'établissement n°10012068-1 pour l'établissement de restauration.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Avni Sylaj, né le 13 avril 1978 à Istog (République du Kosovo), demeurant à L-7330 Heisdorf, 66, rue de Luxembourg.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-8140 Bridel, 64-66, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. SYLAJ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19116. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011061596/170.

(110068532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour Colt Group S.A.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2011061155/13.

(110068334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour Colt Group S.A.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2011061156/13.

(110068343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par les actionnaires de Motor Car Leasing S.A. (la Société) lors d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 septembre 2010 que le commissaire aux comptes Indépendant S.à.r.l. ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont a été remplacé par EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A. ayant son siège social au L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, ce avec effet en date du 29 septembre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Motor Car Leasing S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011062228/18.

(110068960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.252.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011062309/18.

(110069730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Shine Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.463.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Shine Limited, a private limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office in Primrose Studios, 109 Regents Park Road, London, NW1 8UR, the United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 04001973, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 151.463. The Company was incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 30 March 2010, number 668. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 8 April 2011, not yet published in the Memorial.

The appearing party was represented by Me Carole Winandy, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 12 April 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all one hundred ninety-nine million four hundred forty-six thousand four hundred twenty-nine (199,446,429) shares in issue in the Company so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine million four hundred thirty-three thousand nine hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 199,433,929) so as to bring it from its present amount of one hundred ninety-nine million four hundred forty-six thousand four hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 199,446,429) to twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) by cancellation of one hundred ninety-nine million four hundred thirty-three thousand nine hundred twenty-nine (199,433,929) shares of the Company of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, so as to reduce the number of shares of the Company in issue from one hundred ninety-nine million four hundred forty-six thousand four hundred twenty-nine (199,446,429) to twelve thousand five hundred (12,500), and allocation of one hundred ninety-nine million four hundred thirty-two thousand six hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 199,432,679) to a freely distributable reserve account and allocation of an amount of one thousand two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 1,250) to the legal reserve account.

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine million four hundred thirtythree thousand nine hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 199,433,929) so as to bring it from its present amount of one hundred ninety-nine million four hundred forty-six thousand four hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 199,446,429) to twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) by cancellation of one hundred ninety-nine million four hundred thirty-three thousand nine hundred twenty-nine (199,433,929) shares of the Company of a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, so as to reduce the number of shares in issue in the Company from one hundred ninety-nine million four hundred forty-six thousand four hundred twenty-nine (199,446,429) to twelve thousand five hundred (12,500), and to allocate one hundred ninety-nine million four hundred thirty-two thousand six hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 199,432,679) to a freely distributable reserve account and an amount of one thousand two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 1,250) to the legal reserve account.

Second resolution

As a result of the preceding reduction of share capital, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Nothing further being on the agenda, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Shine Limited, une private limited liability company constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Primrose Studios, 109 Regents Park Road, London, NW1 8UR, Royaume-Uni et inscrite auprès du UK Companies House sous le numéro 04001973, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Shine Luxembourg Limited S.à r.l. (désignée ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.463. La Société a été constituée le 17 février 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 668 du 30 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 avril 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante était représentée par Me Carole Winandy, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 avril 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-neuf (199.446.429) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 199.433.929) afin de le porter de son montant présent de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 199.446.429) à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), par l'annulation de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf (199.433.929) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, afin de réduire le nombre de parts sociales émises dans la Société de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-neuf (199.446.429) à douze mille cinq cents (12.500), et affectation de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-deux mille six cent soixante-dix-neuf Livres Sterling (GBP 199.432.679) à un compte de réserve librement distribuable et affectation d'un montant de mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.250) au compte de la réserve légale.

B. Modification conséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont les suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 199.433.929) afin de le porter de son montant présent de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 199.446.429) à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), par annulation de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-trois mille neuf cent vingt-neuf (199.433.929) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, afin de réduire le nombre de parts sociales émises dans la Société de cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-neuf (199.446.429) à douze mille cinq cents (12.500), et d'affecter cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent trente-deux mille six cent soixante-dix-neuf Livres Sterling (GBP 199.432.679) à un compte de réserve librement distribuable et un montant de mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 1.250) au compte de la réserve légale.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction du capital social qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. WINANDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 avril 2011. Relation: ECH/2011/720. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011060935/121.

(110067959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.252.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 novembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061157/13.

(110068501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Captium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 18, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011061161/11.

(110067846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2010:

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques de Saussure, Daniel Wanner; Jürg Egli et Philippe Liniger pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;
2. IL EST RESOLU de conférer un mandat d'administrateur à Monsieur Pierre Etienne, ayant son domicile professionnel au 1, Bd. Royal, 2449 Luxembourg, pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;
3. IL EST RESOLU de ne pas reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Pictet et Patrick Schott,
4. Le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. Luxembourg, est reconduit pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Europe S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Sous-Directeur / Directeur adjoint

Référence de publication: 2011070257/20.

(110076915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Ideia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 7, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061523/10.

(110068465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Giacomo SCHRÄMLI, Administrateur et président du Conseil d'administration, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO (Suisse);

- Monsieur Giulio ROMANI, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO (Suisse).

- Monsieur Tristan BRENNER avec adresse professionnelle 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO (Suisse).

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 («l'Assemblée Générale») a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Sylvain FERAUD, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2011 («l'Assemblée Générale») a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- Ernst & Young, réviseur d'entreprises, 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour World Inves

Référence de publication: 2011070796/24.

(110077998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061162/13.

(110068496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 25 mars 2011

Changement de siège social:

Le Conseil est informé du transfert de siège social de la société vers L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2011061165/14.

(110067886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061172/13.

(110068466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Island Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Swan Acquisition S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} décembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011061206/14.

(110068207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

W.B.R.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt.

R.C.S. Luxembourg B 160.616.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcel WILHELM, commerçant, né le 29 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt; et

2.- Monsieur Sante BEVILACQUA, salarié, né le 3 avril 1990 à Ettelbruck, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 5, Mil-lewee.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet le commerce de moyens de transport automoteur, l'exploitation d'une entreprise de remorquage de véhicules automoteurs, et la location de véhicules automoteurs et le rapatriement des véhicules et de ses passagers.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «W.B.R.L. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant technique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Marcel WILHELM, préqualifié,	12 parts
2.- Monsieur Sante BEVILACQUA, préqualifié,	112 parts
TOTAL: cent vingt-quatre parts sociales	124 parts

La libération des douze (12) parts sociales qui ont été souscrites par Monsieur Marcel WILHELM, prénommé, a été faite par celui-ci au moyen d'un apport en espèces d'un montant de mille deux cents euros (EUR 1.200.-), de sorte que la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

La libération des autres cent douze (112) parts sociales qui ont été souscrites par Monsieur Sante BEVILACQUA, prénommé, a été faite par celui-ci à concurrence d'un montant de onze mille deux cents euros (EUR 11.200.-) moyennant un apport en nature, en pleine propriété, plus amplement spécifié ci-après.

Il s'agit d'un véhicule de la marque RENAULT Clío III 2.0 Sport, n° de châssis: VF1CR1N0637479616.

La preuve de la propriété de cet apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant par l'associé, Monsieur Sante BEVILACQUA, prénommé, au moyen d'une copie du contrat d'achat dudit véhicule, dont il ressort que Monsieur Sante BEVILACQUA en est le véritable propriétaire.

La valeur de cet apport en nature représente un montant total de onze mille deux cents euros (EUR 11.200.-).

L'existence, l'exactitude et la disponibilité de l'apport en nature se dégagent d'une évaluation, datée du 29 mars 2011, effectuée sous la responsabilité du bureau d'expertises HENRI REINERTZ, expert judiciaire agréé et assermenté, demeurant à L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer, ainsi que d'une attestation sous seing privé de l'associé apporteur, Monsieur Sante BEVILACQUA, prénommé, datée du 12 avril 2011, dont une copie de ces deux attestations restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé apporteur, Monsieur Sante BEVILACQUA, prénommé, a déclaré que le prédit apport en nature est fait libre de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités (administratives) nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société, dont plus particulièrement celle relative à l'immatriculation du véhicule -objet de l'apport -au nom de la Société.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marcel WILHELM, commerçant, né le 29 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt.
3. Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sante BEVILACQUA, salarié, né le 3 avril 1990 à Ettelbruck, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 5, Millewee
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe des deux gérants prénommés.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8805 Rambrouch, 7, rue de Roodt.
5. Les associés déclarent consentir à la cession de parts sociales suivante:
 - l'associé Monsieur Sante BEVILACQUA, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Marcel WILHELM, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, moyennant le prix global de cinq mille euros (EUR 5.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la société W.B.R.L. S.à r.l. appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- Monsieur Sante BEVILACQUA, préqualifié: soixante deux parts sociales	62
- Monsieur Marcel WILHELM, préqualifié: soixante deux parts sociales	62
Total des parts: cent vingt-quatre parts sociales	124

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Marcel WILHELM, prénommé, en sa qualité de gérant technique de la société W.B.R.L. S.à r.l., déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wilhelm, S. Bevilacqua, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2011. Relation: RED/2011/821. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059842/192.

(110067390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Klopman Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061544/10.

(110068757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Sanlegut Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Marc THEISEN, M. Xavier GENOUD et Mme. Michèle SCHMIT sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011062314/16.

(110069357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Vitale Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.214.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Vitale Capital S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 17, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. The sole shareholder is here represented and declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

The sole shareholder represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of one hundred nine thousand Euros (EUR 109.000,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,00) to one hundred forty thousand Euros (EUR 140.000,00) by the creation and the issue of sixty-one thousand four hundred ninety-eight (61.498) new class A shares (the New Class A Shares) and forty-seven thousand five hundred two (47.502) new class B shares (the New Class B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;

2. Waiver by the existing shareholder of its preferred subscription right and agreement by the existing shareholder to the subscription by VESPA B L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at North Cottage, Langton Road, Langton Green, TN3 0BB Tunbridge Wells, Kent, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under number LP013318, for the forty-seven thousand five hundred two (47.502) New Class B Shares;

3. Subscription by the existing shareholder for the sixty-one thousand four hundred ninety-eight (61.498) New Class A Shares and full payment of the sixty-one thousand four hundred ninety-eight (61.498) New Class A Shares, in nominal amount of sixty-one thousand four hundred ninety-eight Euros (EUR 61.498,00), together with the attached share premium in the amount of three million four hundred ten thousand Euros (EUR 3.410.000,00), which shall remain attached to the class A shares, by contribution in cash in the aggregate amount of three million four hundred seventy-one thousand four hundred ninety-eight Euros (EUR 3.471.498,00);

4. Subscription by VESPA B L.P., prenamed, and full payment of the forty-seven thousand five hundred two (47.502) New Class B Shares, in nominal amount of the forty-seven thousand five hundred two Euros (EUR 47.502,00), by contribution in cash in the same amount;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred forty thousand Euros (EUR 140.000,00) represented by ninety-two thousand four hundred ninety-eight (92.498) class A shares and forty-seven thousand five hundred two (47.502) class B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each."

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital to the extent of one hundred nine thousand Euros (EUR 109.000,00) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,00) to one hundred forty thousand Euros (EUR 140.000,00) by creation and issue of sixty-one thousand four hundred ninety-eight (61.498) New Class A Shares and forty-seven thousand five hundred two (47.502) New Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Second resolution

The existing shareholder declares to waive its preferred subscription right and the meeting resolves to agree to the subscription of the forty-seven thousand five hundred two (47.502) New Class B Shares to be issued and paid in at nominal value in the amount of forty-seven thousand five hundred two Euros (EUR 47.502,00) by VESPA B L.P., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, intervened the existing shareholder, here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy established in March 29, 2011, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, declares to subscribe for the sixty-one thousand four hundred ninety-eight (61.498) New Class A Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of sixty-one thousand four hundred ninety-eight Euros (EUR 61.498,00), together with a share premium in the amount of three million four hundred ten thousand Euros (EUR 3.410.000,00), which shall remain attached to the New Class A Shares, by contribution in cash in the aggregate amount of three million four hundred seventy-one thousand four hundred ninety-eight Euros (EUR 3.471.498,00), which amount is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Thereupon, intervened VESPA B L.P., prenamed, here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy established in March 29, 2011, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declares to subscribe for the forty-seven thousand five hundred two (47.502) New Class B Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of forty-seven thousand five hundred two Euros (EUR 47.502,00) by contribution in cash in the same amount, which amount is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

70636

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Third resolution

Further to the above increased of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred forty thousand Euros (EUR 140.000,00) represented by ninety-two thousand four hundred ninety-eight (92.498) class A shares and forty-seven thousand five hundred two (47.502) class B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand four hundred Euro (EUR 3.400,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Vitale Capital S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Miss Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'actionnaire unique a été dûment convoqué et a eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société pour un montant de cent neuf mille Euros (EUR 109.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) à cent quarante mille Euros (EUR 140.000,00) par la création et l'émission de soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) nouvelles actions de catégorie A (les Nouvelles Actions de Catégorie A) et quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) nouvelles actions de catégorie B (les Nouvelles Actions de Catégorie B), toute d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune;

2. Renonciation par l'actionnaire existant à l'exercice de son droit préférentiel de souscription et agrément de l'actionnaire existant à la suscription par VESPA B L.P., un limited partnership de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à North Cottage, Langton Road, TN3 0BB Tunbridge Wells, Kent, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP013318, aux quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) Nouvelles Actions de Catégorie B;

3. Souscription par l'actionnaire existant des soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) Nouvelles Actions de Catégorie A et libération intégrale des soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) Nouvelles Actions de Catégorie A, pour un montant de soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 61.498,00), ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de trois millions quatre cent dix mille Euros (EUR 3.410.000,00), attachée aux actions de catégorie A, par apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-et-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.471.498,00);

4. Souscription par VESPA B L.P., prénommée, et libération intégrale des quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) Nouvelles Actions de Catégorie B, pour un montant de quarante-sept mille cinq cent deux Euros (EUR 47.502,00), par apport en numéraire du même montant;

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quarante mille Euros (EUR 140.000,00) représenté par soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) actions de catégorie A et quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) actions de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent neuf mille Euros (EUR 109.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) à cent quarante mille Euros (EUR 140.000,00) par la création et l'émission de soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) Nouvelles Actions de Catégorie A et quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) Nouvelles Actions de Catégorie B, toute d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire existant déclare renoncer à l'exercice de son droit préférentiel de souscription et l'assemblée décide d'agréer la souscription des quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) Nouvelles Actions de Catégorie B devant être émises et libérées à valeur nominale d'un montant total de quarante-sept mille cinq cent deux Euros (EUR 47.502,00) par VESPA B L.P., prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes l'actionnaire existant, représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire aux soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (61.498) Nouvelles Actions de Catégorie A, et les libérer intégralement pour un montant total de soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 61.498,00), ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de trois millions quatre cent dix mille Euros (EUR 3.410.000,00), par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-et-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 3.471.498,00), lequel montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Sur ce est intervenu VESPA B L.P., précitée, représentés par Mme Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement, qui déclare souscrire aux quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) Nouvelles Actions de Catégorie B, et les libérer intégralement pour un montant total de quarante-sept mille cinq cent deux Euros (EUR 47.502,00) par un apport en numéraire d'un même montant, lequel montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quarante mille Euros (EUR 140.000,00) représenté par quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (92.498) actions de catégorie A et quarante-sept mille cinq cent deux (47.502) actions de catégorie B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille quatre cents Euro (EUR 3.400,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signés avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011058478/200.

(110065677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**HPS Groupe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Laurad Groupe Participations S.à r.l.)**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.718.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of April.

Before Us Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, acting in replacement of his colleague M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

- The partnership company limited by shares under the laws of Luxembourg SINEQUANON REAL ESTATE SERVICES SCA, having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 124322

- The joint stock company under the laws of Luxembourg SINEQUANON PARTNERS S.A. having its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 135454

- The limited liability company under the laws of Luxembourg LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 121323

- The partnership company limited by shares under the laws of Luxembourg LAURAD HOCHÉ PARTNERS S.C.A., having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 152430

all represented by Mr Max MAYER private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company LAURAD GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie R.C.S. Luxembourg number B154718, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of June 2010, published in the Memorial C number 1973 of the 22nd of September 2010. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole shareholders of the said company and that they have taken the following resolution according to the agenda:

Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company into HPS GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name HPS GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

70639

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxy-holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Bascharage, in the office of notary Alex WEBER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

- La société en commandite par actions de droit luxembourgeois SINEQUANON REAL ESTATE SERVICES SCA, avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124322;

- La société anonyme de droit luxembourgeois SINEQUANON PARTNERS S.A, avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135454

- La société à responsabilité limitée LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à 121, Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121323

- La société en commandite par actions de droit luxembourgeois LAURAD HOCHÉ PARTNERS S.C.A, avec siège social à 121, Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, (Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152430

tous représentés par Monsieur Max MAYER employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LAURAD GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B154718, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1973 du 22 septembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HPS GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article un des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination HPS GROUPE PARTICIPATIONS S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire Alex WEBER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Alex WEBER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2011. Relation GRE/2011/1679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059718/99.

(110066987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061592/9.

(110068654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Island Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Swan Acquisition S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061207/14.

(110068489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 avril 2011 au siège social de la société

1. Monsieur Robert Deed demeurant 44 rue de l'Eglise à L- 7224 Walferdange est élu administrateur de la société.
2. Suite à cette élection et aux réélections décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société pour des mandats venant à échéance ainsi qu'il suit, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

Frederik (Frits) Bernard Deiters, resident au 45, Bierweg à NL-1261 Blaricum, BK	AGM 2012
Robert Deed, resident au 44, rue de l'Eglise à L-7224 Walferdange	AGM 2012
John Kyle Stone, resident à The Old House South à RH3 7DJ Betchworth, Surrey	AGM 2014
David Steinegger, resident au 25, rue Principale à L-5465 Waldbredimus	AGM 2014
Evelyn Bourke, resident au 69, Park Road - Highgrove Court à BR3 1QG Beckenham, Kent	AGM 2014
Martin Naville, resident au 1, Im Hoernli à CH-8700 Kuesnacht	AGM 2014
Norbert Becker, resident au 40, rue des Genêts à L-8131 Bridel	AGM 2014
Rocco Sepe, resident au 43, Downview Road à BN 11 4QH Worthing, West Sussex	AGM 2014
Trevor Matthews, resident au 71, Prospect House à WA 3PF London	AGM 2014
3. La société Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée Réviseur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se tenir en 2012.

Pour la Société
Benoît Sirot
Company Secretary

Référence de publication: 2011070600/25.

(110078286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.786.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of April.

Before Us Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, acting in Me replacement of his colleague Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") HPMC2 S.à r.l., (hereafter referred as to the "Company"), with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), under section B, number 133.786, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 12th of November 2007, published in the Mémorial C number 2952 of the 19th of December 2007, and whose articles of association have been modified by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 16th of September 2009, published in the Mémorial C number 2034 of the 16th of October 2009.

The meeting is presided by Mrs Betty MAYER, employee, professionally residing in Bascharage.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following.

That the sole shareholder represented as well as the number of shares held by it is indicated on an attendance list, which after having been signed by its proxyholder, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Increase the corporate capital of the company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.EUR) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) by the creation of ten (10) new class of shares going from K to T and issuance of ten (10) new shares of each class having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association.

3.- Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-EUR) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) by the creation of ten (10) new class of shares going from K to T and issuance of ten (10) new shares of each class having a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, all subscribed and paid up in cash by the sole shareholder HOCH PARTNERS INTERNATIONAL S. à r.l., (former "HP LUX S. à r.l."), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), under section B, number 120.988.

The amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class E Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares and fifty (50) Class J Shares, ten (10) Class K Shares, ten (10) Class L Shares, ten (10) Class M Shares, ten (10) Class N Shares, ten (10) Class O Shares, ten (10) Class P Shares, ten (10) Class Q Shares, ten (10) Class R Shares, ten (10) Class S Shares, ten (10) Class T Shares, all with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, in the office of Me Alex WEBER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée HPMC2 S.à r.l., (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 133.786, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2952 du 19 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2034 du 16 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Betty MAYER, employée, demeurant professionnellement à Bascharage.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

L'associée unique représentée à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédée elle a été portée sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'associée unique, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cent Euros (EUR 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent mille Euros (EUR 12.500.-) à quinze mille Euros (EUR 15.000.-) par la création de dix (10) nouvelles classes parts sociales allant de K à T et l'émission de dix (10) parts sociales dans chacune des nouvelles classes à créer de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

3 Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cent Euros (EUR 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent mille Euros (EUR 12.500.-) à quinze mille Euros (EUR 15.000.-) par la création de dix (10) nouvelles classes parts sociales allant de K à T et l'émission de dix (10) parts sociales dans chacune des nouvelles classes à créer de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, toutes souscrites et libérées par un apport en espèces de l'associée unique HOCHÉ PARTNERS INTERNATIONAL S. à r.l., (anciennement dénommée "HP LUX S. à r.l."), une société à responsabilité limitée

régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.988.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er})**. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000, EUR), représenté par cinquante (50) parts de Classe A, cinquante (50) parts de Classe B, cinquante (50) parts de Classe C, cinquante (50) parts de Classe D, cinquante (50) parts de Classe E, cinquante (50) parts de Classe F, cinquante (50) parts de Classe G, cinquante (50) parts de Classe H, cinquante (50) parts de Classe I, cinquante (50) parts de Classe J, dix (10) parts de Classe K, dix (10) parts de Classe L, dix (10) parts de Classe M, dix (10) parts de Classe N, dix (10) parts de Classe O, dix (10) parts de Classe P, dix (10) parts de Classe Q, dix (10) parts de Classe R, dix (10) parts de Classe S, dix (10) parts de Classe T d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25, EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude de Me Alex WEBER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marco LISE, Alex WEBER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2011. Relation GRE/2011/1677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059677/134.

(110067017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Island Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061208/13.

(110068491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Petrodvorets Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011061253/11.

(110068205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

MISO Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, place de l'Agora.

R.C.S. Luxembourg B 160.344.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Shengmei ZHOU, femme au foyer, née à Zhejiang (Chine) le 21 avril 1956 (matricule 1956 04 21 403), épouse de Monsieur Guo CUNLIN, demeurant à L-9043 Ettelbruck, 18, rue de Feulen;

2. Monsieur Jianzong XIANG, cuisinier, né à Zhejiang (Chine) le 15 août 1972 (matricule 1972 08 15 373), demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 110, rue de Belvaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MISO Sàrl".

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Madame ZHOU, préqualifiée, soixante parts sociales	60
2) par Monsieur XIANG, préqualifié, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4360 Belvaux, Place de l'Agora;
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Zhou, préqualifiée, en tant que gérant administratif et Monsieur Xiang prénommé, en tant que gérant technique.

- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ZHOU, J. XIANG, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2011. DIE/2011/3711. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 20 avril 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011059486/105.

(110063102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.136.

—
Extrait du procès-verbal d'assemblée générale de la société tenue le 12.05.2011

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 22 Boulevard Royal L-2449 à Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Antoine MORTIER, gestionnaire de sociétés, né le 13.01.1951 à Havre (France), demeurant à CH-8008 Francins, 29 Chemin des Mélèzes, la durée du mandat étant fixée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011070353/23.

(110078093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

CLdN Bulk I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 160.578.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CLdN COBELFRET S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 37, rue Schiller, enregistrée sous le numéro B 55.803 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

1) Monsieur Freddy BRACKE, Economiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert;

2) Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie;

lesquels peuvent engager valablement la société par leurs signatures collectives, tel qu'il résulte de l'article 12 des statuts.

Laquelle comparante dûment représentée, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLdN Bulk I S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 62.000,00) représenté par MILLE (1.000) actions rachetables sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toute prime d'émission payée qui sera payée en libération d'actions souscrites est affectée à un poste de prime d'émission disponible.

Art. 6. La société pourra acquérir ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve disponible constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le prix d'achat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration.

Tant que les actions rachetées sont détenues par la Société, elles n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la Société.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 1^{er} jeudi du moi de mai à 10.00 heures, au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré intégralement en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
CLdN COBELFRET S.A.	62.000	62.000	1.000
TOTAL:	62.000	62.000	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de soixante-deux mille Euros (62.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée dans le préambule, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul TRAEN, demeurant au 4, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,

b) Monsieur Vivek PATHAK, demeurant au 3, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer,

c) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jozef ADRIAENS, demeurant au 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 10 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5656. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059057/139.

(110066854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

**MRIF Luxembourg Investments 2 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l.).**

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.021.

In the year two thousand eleven on the twenty-seven day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MRIF Luxembourg Investments S.à r.l., a company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141 104.

here duly represented by David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on December 15, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MRIF Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated July 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 9, 2008 page 104 810 under number C 2184 (the Company).

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name; and
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l." to "MRIF Luxembourg Investments 2 S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MRIF Luxembourg Investments 2 S.à.r.l. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MRIF Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.104,

ici dûment représentée par David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 septembre 2008, page 104 810 sous le numéro C 2184 (la Société),

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l.» en «MRIF Luxembourg Investments 2 S.à r.l.», avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination MRIF Luxembourg Investments 2 S.à r.l. (la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REMY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5719. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059748/94.

(110067124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**Telesma SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Telesma).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 22.323.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061295/14.

(110068483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Uracle Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 160.599.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Manuel GOMES COELHO, salarié, né à Pala/Mortagua (Portugal), le 21 novembre 1963, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs;

2.- Maria Do Céu EMPADINHAS CAÇÃO, salariée, née à Marinha Grande (Portugal), le 23 mars 1969, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de URACLE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Manuel GOMES COELHO, salarié, né à Pala/Mortagua (Portugal), le 21 novembre 1963, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs, cinquante parts	50
2.- Maria Do Céu EMPADINHAS CAÇÃO, salariée, née à Marinha Grande (Portugal), le 23 mars 1969, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs, cinquante parts	50
Cent parts	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Manuel GOMES COELHO, salarié, né à Pala/Mortagua (Portugal), le 21 novembre 1963, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs, gérant administratif;

2.- Maria Do Céu EMPADINHAS CAÇÃO, salariée, née à Marinha Grande (Portugal), le 23 mars 1969, demeurant à L-3442 Dudelange, 98, rue des Champs, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gomes Coelho, Empadinhas Caçao et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 avril 2011. Relation EAC/2011/5201. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 avril 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011060577/84.

(110067181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

CLdN Bulk II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 160.577.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"CLdN COBELFRET S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 37, rue Schiller, enregistrée sous le numéro B 55.803 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- 1) Monsieur Freddy BRACKE, Economiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert;
- 2) Monsieur Michel JADOT, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie;

lesquels peuvent engager valablement la société par leurs signatures collectives, tel qu'il résulte de l'article 12 des statuts.

Laquelle comparante dûment représentée, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLdN Bulk II S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 62.000,00) représenté par MILLE (1.000) actions rachetables sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toute prime d'émission payée qui sera payée en libération d'actions souscrites est affectée à un poste de prime d'émission disponible.

Art. 6. La société pourra acquérir ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve disponible constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le prix d'achat sera calculé sur base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration.

Tant que les actions rachetées sont détenues par la Société, elles n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué pourra être nommée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la Société.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 1^{er} jeudi du moi de mai à 12.00 heures, au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré intégralement en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
CLdN COBELFRET S.A.	62.000	62.000	1.000
TOTAL:	62.000	62.000	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de soixante-deux mille Euros (62.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée dans le préambule, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Paul TRAEN, demeurant au 4, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,
 - b) Monsieur Vivek PATHAK, demeurant au 3, rue de Bruxelles, L-8223 Mamer,
 - c) Monsieur Michel JADOT, demeurant au 103, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jozef ADRIAENS, demeurant au 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 10 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5651. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059058/139.

(110066853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Compac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.449.

Extrait des décisions prises par rassemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 28 avril 2011

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Madame Tessy LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAC S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011070409/23.

(110077864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers ce qui suit:

Prénom: MORITZ

Nom: POHLE

Fait partie du Conseil d'Administration de la société susmentionnée, en tant qu'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Pour MainFirst SICAV

Stefan Weyand

Pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011062442/18.

(110069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Ivory Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.652.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061209/13.

(110068511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Maecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 54, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 108.632.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 3 mai 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011061230/13.

(110068061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.
